



SÉANCE SPÉCIALE DU 21 OCTOBRE 2008

À une séance spéciale tenue le 21 octobre 2008, à 7 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 (absent)
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 (absent)
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

La greffière adjointe atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2008-127 pour la réfection de l'aqueduc et égout pluvial dans le 3^e Rang ainsi que la réfection de la route
- 3- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2008-128 pour la confection de la rue Marius-Barbeau
- 4- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2008-129 pour le prolongement de l'aqueduc dans le 4^e Rang Est (phase I)
- 5- Dossiers d'administration générale
- 6- Dossiers du Service des travaux publics
- 7- Dossiers du Service de l'urbanisme
- 8- Dossiers du Service de la trésorerie
- 9- Dossiers du Service des loisirs
- 10- Dossiers du Service du greffe
- 11- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 12- Période d'intervention des membres du conseil
- 13- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1757, point no 1, séance spéciale du 21 octobre 2008
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 octobre 2008 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2008-127 POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET ÉGOUT PLUVIAL DANS LE 3^E RANG AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA ROUTE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1758, point no 2, séance spéciale du 21 octobre 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-127

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2008-127 pour la réfection de l'aqueduc et égout pluvial dans le 3^e Rang ainsi que la réfection de la route.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2008-128 POUR LA CONFECTION DE LA RUE MARIUS-BARBEAU

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1759, point no 3, séance spéciale du 21 octobre 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-128

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement no REGVSAD- 2008-128 pour la confection de la rue Marius-Barbeau.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2008-129 POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DANS LE 4^E RANG EST (PHASE I)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1760, point no 4, séance spéciale du 21 octobre 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-129

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement numéro REGVSAD-2008-129 pour le prolongement de l'aqueduc dans le 4^e Rang Est (phase I).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- DOSSIERS D'AMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1761, point no 5, séance spéciale du 21 octobre 2008

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



6- DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1762, point no 6, séance spéciale du 21 octobre 2008

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



7- DOSSIERS DU SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1763, point no 7, séance spéciale du 21 octobre 2008

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



8- DOSSIERS DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1764, point no 8, séance spéciale du 21 octobre 2008
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



9- DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1765, point no 9, séance spéciale du 21 octobre 2008
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



10- DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1766, point no 10, séance spéciale du 21 octobre 2008
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



11- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 11, séance spéciale du 21 octobre 2008

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



12- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 12, séance spéciale du 21 octobre 2008



13- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1767, point no 13, séance spéciale du 21 octobre 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 21^e jour du mois d'octobre 2008 à 7 h 15 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

..... Marcel Corriveau, maire

Me Caroline Nadeau, greffière adjointe